

Zeitschrift: Suisse magazine = Swiss magazine
Herausgeber: Suisse magazine
Band: - (2008)
Heft: 221-222

Rubrik: Nouvelles fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nouvelles fédérales

INITIATIVES

● Les Suisses devront probablement se prononcer sur la détention des pistolets et fusils d'ordonnance à la maison. Le Parti socialiste, les Verts et une soixantaine d'organisations – parmi lesquelles Amnesty International, Attac, le Groupe pour une Suisse sans armée (GSSA) et Stop Suicide – ont lancé à Berne l'initiative populaire « pour la protection face à la violence des armes ». En restreignant fortement l'accès aux armes à feu, l'initiative entend diminuer le risque de suicide, d'homicide et de violence. Les plus de 100 000 paraphes nécessaires devront être déposés d'ici à mars 2009. La Suisse compte plus de 2,3 millions d'armes à feu, dont environ 1,7 million d'origine militaire.

● L'UDC uranaise veut interdire la fête du 1^{er} Août sur le Grütli (UR). Elle a lancé dans ce but une initiative populaire cantonale. Son objectif est que le



calme revienne sur la mythique prairie. L'initiative demande au Conseil d'État uranais de ne plus accorder d'autorisations pour célébrer la fête nationale sur le Grütli. Des exceptions pourraient être faites pour des fêtes locales sans orateurs externes.

● L'initiative contre l'exportation de matériel de guerre a été déposée à la Chancellerie fédérale. Menée par plus de 35 partis et organisations, dont le PS, les Verts et le Groupe pour une Suisse sans armée (GSSA), l'initiative a recueilli 109 000 signatures. Le texte veut bannir toute exportation de matériel de guerre par la Suisse. Il s'agit aussi d'interdire aux entreprises de contourner la loi en livrant une partie des technologies qui peuvent être complétées à l'étranger et utilisées à des fins militaires. La vente de plans de fabrication ou la possibilité de faire produire sous licence seraient aussi interdites. Pour les opposants au projet, un oui à cette initiative conduirait l'armée vers une dé-

pendance complète face à l'étranger et menacerait de nombreux emplois en Suisse.

● L'épargne destinée à l'achat d'un premier logement devrait être exemptée d'impôts. Une initiative fédérale proposant de favoriser l'accès à la propriété par ce biais a été lancée en Suisse romande. Le texte prévoit que les sommes économisées puissent être déduites du revenu imposable.

● Lancée par le PS, l'initiative « Pour des impôts équitables » a déjà recueilli 75 000 signatures. Le texte prévoit de fixer un seuil minimal de 22 % d'impôts pour les revenus imposables dépassant 250 000 francs et d'interdire la pratique des impôts dégressifs pour les gros contribuables. Il a jusqu'au 21 mai pour aboutir.

CONSEIL FÉDÉRAL

● Le Conseil fédéral a transmis au parlement le message et le projet de loi sur les musées et les collections de la Confédération. L'objectif est de rendre autonome le Groupe Musée suisse et de renforcer la collaboration entre les établissements qui le composent.

● Christoph Blocher a été la cible volontaire d'un pistolet à électrochocs. Alors que le Parlement ne parvient pas à se mettre d'accord sur le recours au « taser » lors de l'expulsion de personnes séjournant illégalement en Suisse, le conseiller fédéral a voulu savoir de quoi il en retournait. Il a surmonté l'épreuve apparemment sans dommages, a déclaré le président de la Conférence des commandants de polices cantonales.

● L'ancien ministre jurassien de l'économie Jean-François Roth, 55 ans vient de reprendre la présidence de Suisse Tourisme. Le Conseil fédéral l'a nommé pour succéder au conseiller aux États tessinois Dick Marty. En tant que conseiller d'État de 1994 à 2006, Jean-



François Roth s'est engagé durant des années pour la promotion économique et touristique. Il est aguerri dans le domaine de la communication et est parfaitement en mesure de défendre efficacement les intérêts de la Confédération, a relevé le gouvernement.

INTÉRIEUR

● Le Conseil national a prôné par 93 voix contre 78 le rejet de l'initiative populaire « Oui aux médecines complémentaires ». Pour la majorité, les traitements homéopathiques ou la phytothérapie ne doivent pas grever l'assurance maladie de base.

● Quelque 62 % des Suisses seraient favorables à des primes maladie fixées en fonction du revenu. Selon une enquête annuelle de Santé suisse, ils seraient 91 % à soutenir une adaptation des prix des médicaments à la moyenne européenne et 75 % à souhaiter pouvoir se soigner à l'étranger. Grande première : plus de 50 % des sondés seraient prêts à suivre les recommandations de leur assureur dans le choix de leur prestataire de soins.

● Durant le premier semestre 2007, le nombre de nouvelles rentes de l'assurance invalidité (AI) a continué à baisser. Soit 9 300 contre 9 800 pour la même période en 2006.

● La Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse (CFEJ) tire la sonnette d'alarme : 45 % des bénéficiaires de l'aide sociale sont des enfants ou des jeunes de moins de 25 ans, ce qui représente au bas mot 100 000 personnes. Pour la commission, la pauvreté des enfants et des jeunes est une « véritable bombe sociale à retardement ». Au-delà d'un simple relèvement des aides financières, la CFEJ préconise un engagement renforcé des collectivités et des entreprises dans les structures d'accueil pré- et parascolaires, l'introduction de prestations complémentaires pour les familles à l'échelon national. Enfin, pour lutter contre le surendettement, il s'agit d'encourager les entreprises de crédit à affecter une partie de leur chiffre d'affaires à des services de conseil et de prévention.

● L'âge de protection des jeunes travailleurs est ramené désormais à 18 ans, contre 19 ou 20 ans auparavant. Cette mesure adoptée par le Conseil fédéral vise à protéger la santé des moins de 18 ans en apprentissage, qui travaillent à titre principal ou qui exercent des petits boulots. S'agissant du travail de nuit et

du dimanche, il pourra être autorisé s'il est nécessaire pour répondre aux besoins de la formation professionnelle.

- Le Conseil des États n'a pas donné la priorité à l'apprentissage d'une langue nationale à l'école obligatoire. Par 26 voix contre 8, il a décidé de laisser aux cantons le choix d'enseigner en premier l'anglais ou une de nos langues. Si elle contredit le Conseil national, cette décision réjouit les Suisses alémaniques, dont beaucoup privilégient déjà la langue de Shakespeare.

DÉFENSE, PROTECTION DE LA POPULATION, SPORTS

- Le Conseil des États a accepté de doubler à 500, d'ici 2010, le nombre de soldats suisses engagés à l'étranger pour le maintien de la paix. Suivant le Conseil national, les sénateurs ont approuvé une motion en ce sens. L'engagement de la Suisse ne serait renforcé que de manière ponctuelle et essentiellement par le biais de contributions spécifiques de haute qualité, comme par exemple l'envoi d'observateurs militaires ou d'hélicoptères Super Puma. Ces assurances n'ont pas suffi à l'UDC qui ne veut pas entendre parler d'un renforcement des effectifs militaires à l'étranger. Ce type de missions peut être accompli à un moindre coût par des représentants d'autres pays, estime le parti.

- Les citoyens soldats ne pourront bientôt plus conserver leurs munitions à la maison. Le Conseil national a soutenu l'interdiction de principe votée par le Conseil des États. Deux exceptions sont prévues : les troupes de première intervention (environ 2 000 personnes) ne seront pas concernées et le Conseil fédéral pourra revoir la donne en fonction de la situation en matière de sécurité (mais en faisant le point au moins une fois par législature). Le texte a été soutenu par le camp rose-vert et une partie des radicaux et des démocrates-

chrétiens soucieux de diminuer les risques engendrés par les armes. Par 97 voix contre 76, le National a en revanche décidé de ne pas donner suite à une initiative parlementaire socialiste demandant qu'en plus des munitions, les fusils d'assaut et autres pistolets d'ordonnance ne puissent plus être conservés à la maison. Les Chambres ont à plusieurs reprises refusé une telle mesure.

- L'importance économique du sport en Suisse est sous-estimée. Il occupe en effet plus de 80 000 personnes et son chiffre d'affaires atteignait quelque 15,1 milliards de francs en 2005. Selon une étude présentée par l'Office fédéral du sport, le sport employait en 2005 plus de monde que l'industrie chimique et pharmaceutique, l'industrie horlogère ou les assurances.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

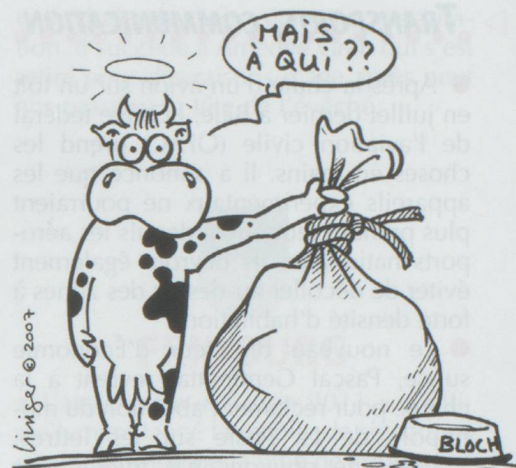
- La Suisse a annoncé être prête à « coopérer avec la Banque mondiale » (BM) et l'ONU pour les aider à récupérer des trésors frauduleusement accumulés par d'anciens dictateurs de pays en voie de développement. « La Suisse a tout intérêt à empêcher que des fonds d'origine criminelle n'aboutissent dans son secteur financier », indique le ministère des Affaires étrangères dans un communiqué.

FINANCES

- Des tournois de poker pourraient être bientôt autorisés en Suisse sous certaines conditions. La Commission fédérale des maisons de jeux est prête à examiner de telles demandes à l'avenir. Parmi les conditions figurent le nombre de joueurs, la transparence de l'organisation et la proportionnalité des gains face à l'adresse des joueurs. En revanche, le « cash game », poker au terme duquel le gain (souvent de l'argent) est remporté par le joueur, reste interdit hors des maisons de jeux. La commission engagera des poursuites pour tout « cash game » illicite. Seuls les organisateurs seront punissables.

JUSTICE ET POLICE

- Le Conseil national n'est pas opposé à une loi sur l'internement à vie pour les délinquants jugés dangereux. Il a décidé par 103 voix contre 79 d'entrer en matière sur le projet du Conseil fédéral, déjà approuvé par le Conseil des États. L'objet est renvoyé en commission.



"ALERTE ENLÈVEMENT" PEUT DONNER DE MAUVAISES IDÉES

- Il faut soigneusement peser le pour et le contre avant de mettre sur pied un système d'alerte enlèvement en Suisse. Le risque est notamment de donner de mauvaises idées à des gens malintentionnés, a expliqué le ministre de la justice Christoph Blocher devant le Conseil national.

- La remise de Natrium penthobarbital demeure admise en Suisse. Le Conseil fédéral a jugé que la réglementation appliquée à la drogue létale est suffisante. La loi sur les stupéfiants ne sera pas durcie pour prévenir les abus.

- Les chauffards helvétiques qui n'ont plus le droit de conduire à l'étranger parce qu'ils y ont violé le code de la route se verront retirer leur permis de conduire en Suisse également. Le Conseil fédéral a proposé au Parlement de modifier la loi en ce sens. Il réagit à un jugement rendu public le 14 juin par le Tribunal fédéral qui avait cassé une pratique établie depuis plusieurs décennies.

- Le second volet des nouvelles lois sur l'asile et les étrangers, adoptées par le peuple suisse en septembre 2006 et en vigueur en ce début d'année. Mais un nouveau tour de vis s'annonce. Christoph Blocher ne veut plus en effet que des déserteurs ou des objecteurs de conscience obtiennent d'office le statut de réfugiés, comme c'est actuellement le cas suite à une décision de principe de la Commission de recours en matière d'asile concernant les Erythréens. Le ministre avait déjà critiqué cette décision début 2007. Évoquant le problème de l'afflux de demandes d'Erythrée, il a chargé son département d'élaborer un projet d'arrêté fédéral urgent modifiant la loi sur l'asile. Une telle procédure permettrait d'appliquer cette disposition dès son adoption par le Parlement.



L'ANGLAIS POSSIBLE EN PREMIÈRE LANGUE

Nouvelles fédérales

TRANSPORTS, COMMUNICATION

● Après la chute d'un avion sur un toit en juillet dernier à Bâle, l'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC) prend les choses en mains. Il a annoncé que les appareils expérimentaux ne pourraient plus prendre leur envol depuis les aéroports nationaux. Ils devront également éviter de décoller au-dessus des zones à forte densité d'habitations.

● Le nouveau directeur d'Économie suisse, Pascal Gentinetta, revient à la charge pour réclamer l'abolition du monopole de La Poste sur les lettres. « Nous ne pouvons pas tolérer plus longtemps que les clients de La Poste continuent à payer cette rente de monopole avec des prix surfaits » a-t-il déclaré dans une interview à la NZZ am Sonntag.

● Les cartes géographiques de la Suisse au 1 :100 000 sont désormais disponibles sur DVD. Elles offrent aussi une image satellite du pays et donnent des informations GPS, fait savoir l'Office fédéral de topographie Swisstopo. Les cartes digitales permettent de sélectionner des routes et de les ajouter à l'image satellite. Informations : www.swisstopo.ch.

● L'Association suisse de la musique populaire veut que la musique folklorique continue à être diffusée sur les ondes courtes de la radio alémanique DRS. Elle a lancé une pétition pour empêcher son transfert sur le câble et le

« Digital Audio Broadcasting » (DAB). Le texte est aussi soutenu par des politiciens comme le président de l'UDC Ueli Maurer ou le conseiller national Toni Brunner (UDC/SG). La décision de DRS de transférer la musique populaire sur le câble et le DAB dès février a provoqué une mini-révolte des milieux concernés en Suisse alémanique. La commission des télécommunications du National a réussi à obtenir que les amateurs de musique folklorique puissent écouter leurs mélodies préférées sur les ondes moyennes jusqu'en 2009 via « Musigwälle ». Ce canal ne sera transféré qu'ensuite sur le câble et le DAB.

● Les honoraires des administrateurs de la SSR ont suscité une nouvelle salve de critiques à la commission des télécommunications du Conseil national. Celle-ci a néanmoins salué la marche arrière partielle opérée en matière de hausse des rémunérations. Le président du conseil d'administration de SRG SSR idée suisse Jean-Bernard Münch a personnellement confirmé sa décision de renoncer pour l'heure à une hausse de son salaire à 180 000 francs devant la commission. Sa rétribution reste ainsi fixée à 133 000 francs. Les autres membres du conseil d'administration verront en revanche leurs honoraires passer de 12 000 à 40 000 francs, mais n'obtiendront plus de jetons de présence à chaque réunion. La commission attend maintenant avec impatience une décision du Conseil fédéral en matière de



rétribution des administrateurs des entreprises liées à la Confédération, comme La Poste, les CFF, Ruag et Skyguide, outre la SSR. Jusqu'à présent, le Département fédéral de la communication a milité contre les hausses décidées au sein de la SSR et annoncé vouloir proposer des rémunérations plus basses au gouvernement.

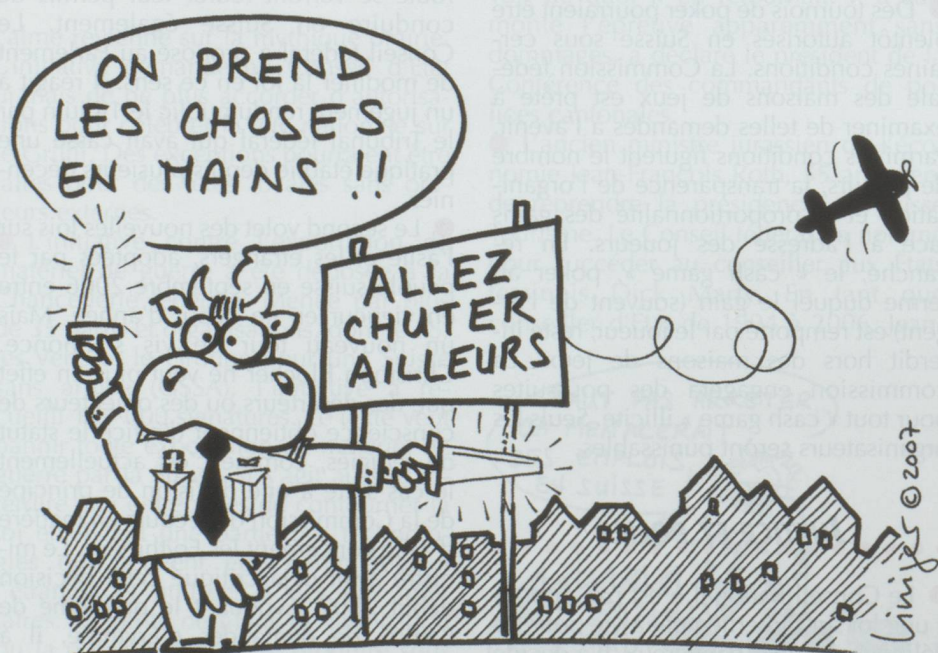
● La Poste supprimera de 140 à 170 postes de chauffeurs d'ici la fin 2008. Ces mesures font partie de la restructuration des centres de tri entamée en 2003. Un plan social a été négocié avec les syndicats. Des solutions individuelles sont prévues ainsi que des indemnités liées à l'âge ou aux années de service.

ENVIRONNEMENT

● La qualité de l'air s'est certes améliorée ces dernières années mais la Suisse est encore loin du but. En 2006, la pollution atmosphérique n'a pas été très différente de ce qu'elle avait été durant les années précédentes, selon l'Office fédéral de l'environnement (OFE). Les valeurs limites d'émissions de dioxyde d'azote, de poussières fines et de dioxyde de soufre continuent d'être dépassées.

VOTATIONS

● C'est une première : lors des élections fédérales, les 1,6 million d'étrangers de Suisse ont eu la possibilité de voter par internet sur le site www.auslaenderstimmrecht.ch. Bien entendu, il s'est agi d'un vote virtuel. Mais les concepteurs de cet isoloir virtuel, deux Suisses et deux étrangers, espèrent que leur projet donnera lieu à une initiative en faveur du droit de vote des étrangers en Suisse.



CHUTE D'UN AVION À BÂLE...

HENRIETTE GERMAIN-NICOLET